

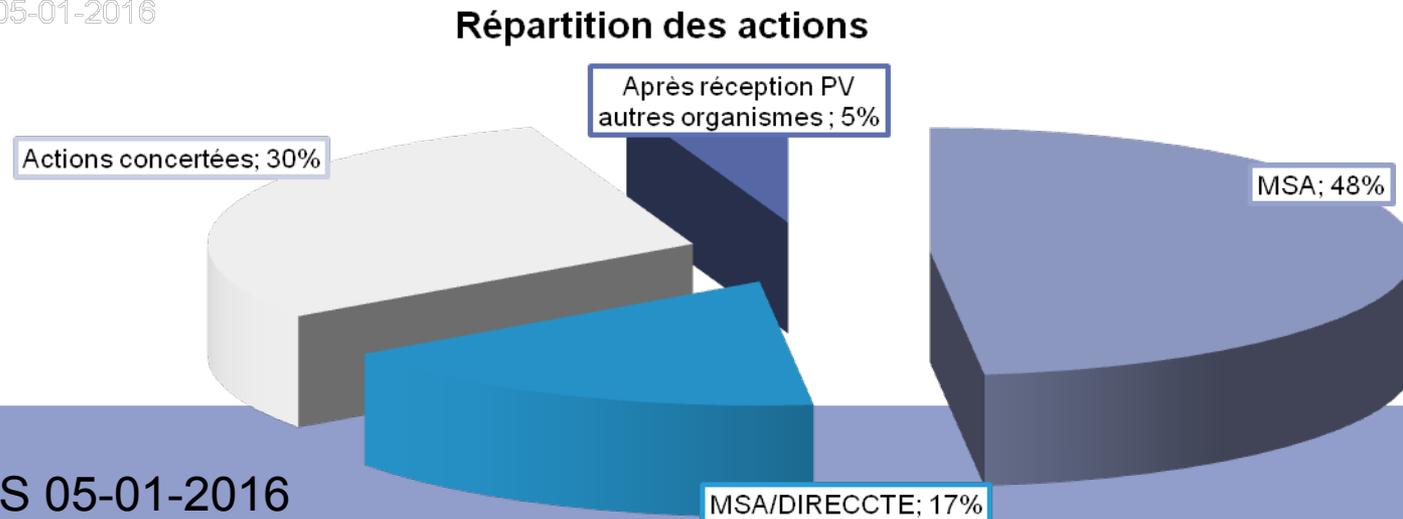
# Lutte contre le travail dissimulé

## BILAN 2014

# RÉPARTITION DES CONTROLES

- ▶ En 2014, les actions de contrôle (du travail dissimulé) des CMSA se sont réparties ainsi, selon qu'elles ont été menées par les seuls agents de la MSA, de concert avec la DIRECCTE ou dans le cadre d'actions concertées :
  - **48% MSA (49% en 2013)**
  - **17% MSA/DIRECCTE (19% en 2013)**
  - **30% Actions concertées MSA/Autres corps de contrôle (27% en 2013)**
  - **5% Après réception de PV d'autres organismes (5% en 2013)**

CNIS 05-01-2016



CNIS 05-01-2016

# REPARTITION DES CONTROLES

## ▲ 10 248 contrôles en agriculture en 2014 (9 495 en 2013) :

- 5 930 (enquête PNA) réalisés par la MSA seule ou en relation avec d'autres corps de contrôle (5 420 en 2013) dont :
  - **50,3%** (54% en 2013) réalisés par la MSA seule ;
    - Ces actions correspondent à **228** PV dressés (200 en 2013)
  - **49,7%** (46% en 2013) réalisés en relation avec d'autres corps de contrôle :
    - Ces actions correspondent à **136** PV dressés (110 en 2013)
- **4 318** réalisés par d'autres corps de contrôle (4 075 en 2013)
  - Ces actions ont donné lieu à **113** PV transmis à la MSA par les autres corps de contrôle (127 en 2013)

# REDRESSEMENTS OPERES

## ▶ LES ACTIONS DE LA MSA A SON INITIATIVE \* :

- Le montant des redressements en termes de cotisations attribué aux seules actions des agents de contrôle de la MSA s'élève, pour **228** PV dressés (200 en 2013) à **5 628 804 €**, soit **55%** du total des redressements (4 531 530 € en 2013, soit 52%).
- Sur **2 382** entreprises ayant fait l'objet d'une action de contrôle (2 658 en 2013), **354** redressements (420 en 2013) ont été opérés (40 en cotisations non-salariés et 314 en cotisations salariés). **2 125** salariés ont été concernés par ces redressements (1 184 en 2013).

*\* Données provisoires*

# REDRESSEMENTS OPERES

## ▶ LES ACTIONS DE LA MSA REALISÉES APRÈS RÉCEPTION DE PV PARTENAIRES \* :

- Le montant des redressements en termes de cotisations attribué aux actions réalisées après réception de PV s'élève à **1 005 893 €**, soit **10%** du total des redressements (1 705 856 € en 2013, soit 20%).
- Sur **101** entreprises ayant fait l'objet d'une action de contrôle (208 en 2013), **77** redressements (89 en 2013) ont été opérés (9 en cotisations non-salariés et 68 en cotisations salariés). **159** salariés ont été concernés par ces redressements (459 en 2013).

*\* Données provisoires*

# REDRESSEMENTS OPERES

## ▀ LES ACTIONS MSA/DIRECCTE \* :

- Le montant des redressements en termes de cotisations attribué aux actions MSA/DIRECCTE s'élève à **1 040 837 €** (649 491 € en 2013), soit **10%** du total des redressements (7% en 2013).
- Sur **1 220** entreprises ayant fait l'objet d'une action de contrôle (1 121 en 2013), **75** redressements (62 en 2013) ont été opérés (8 en cotisations non-salariés et 67 en cotisations salariés). **342** salariés ont été concernés par ces redressements (143 en 2013).

*\* Données provisoires*

# REDRESSEMENTS OPERES

## ▶ LES ACTIONS MSA CONCERTÉES AVEC LES AUTRES CORPS DE CONTROLE HABILITÉS \* :

- Le montant des redressements en termes de cotisations attribué aux actions concertées s'élève à **2 489 108 €** (1 841 197€ en 2013), soit **25 %** du total des redressements (21% en 2013).
- Sur **1 233** entreprises ayant fait l'objet d'une action de contrôle (1 433 en 2013), **108** redressements (141 en 2013) ont été opérés (13 en cotisations non-salariés et 95 en cotisations salariés). **3 615** salariés ont été concernés par ces redressements (461 en 2013).

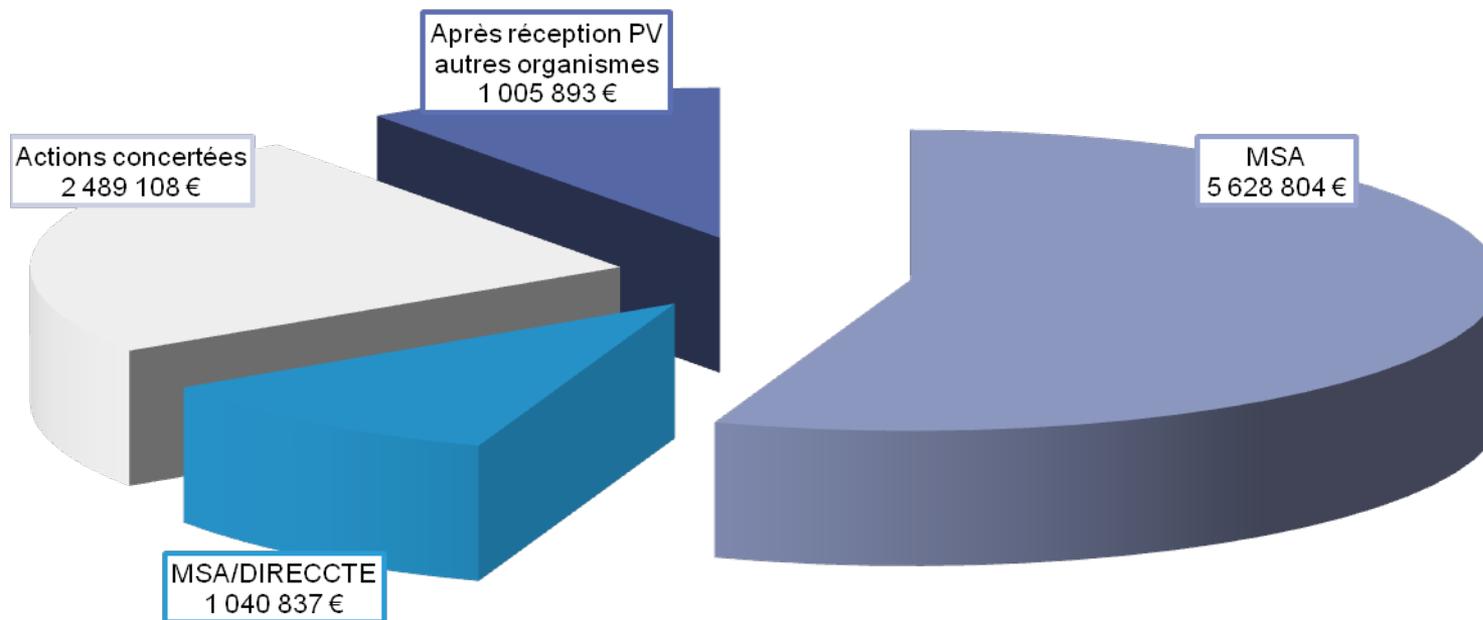
*\* Données provisoires*

# SYNTHÈSE : REDRESSEMENTS OPERES

## ▲ Les contrôles en agriculture en 2014 ont donné lieu à :

- 354 redressements pour un montant de 5,6 M€ suite à contrôles réalisés par la MSA seule (228 PV établis)
- 75 redressements pour un montant de 1 M€ suite à contrôles réalisés conjointement par la MSA et la DIRECCTE (66 PV établis)
- 108 redressements pour un montant de 2,5 M€ suite à contrôles réalisés par des actions concertées par la MSA et les autres corps de contrôle (70 PV établis)
- 77 redressements pour un montant de 1 M€ suite à PV transmis par d'autres corps de contrôle à la MSA (113 PV transmis à la MSA)

# RÉPARTITION DES MONTANTS DE REDRESSEMENTS



2014 : Répartition des redressements d'un montant total de 10,2 M €

# LES REDRESSEMENTS OPÉRÉS

| TID                        | 2011      | 2012      | 2013      | 2014       |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| TID NSA                    | 276 675   | 317 425   | 517 248   | 789 004    |
| Evolution/année précédente |           | +15%      | +63%      | +53%       |
| TID SA                     | 6 109 610 | 7 092 496 | 8 210 826 | 9 375 638  |
| Evolution/année précédente |           | +16%      | +16%      | +14%       |
| Total Travail illégal      | 6 386 285 | 7 409 921 | 8 728 074 | 10 164 642 |
| Evolution/année précédente | +113%     | +16%      | +18%      | +16%       |

Suite aux 364 PV établis par la MSA seule ou conjointement avec d'autres corps de contrôle, et 113 PV transmis par d'autres corps de contrôle :

- Le montant total des redressements de cotisations au titre du travail dissimulé s'élève à 10,2 M€ en 2014 (dont 0,79 M€ en NSA) contre 8,7 M€ en 2013, soit une augmentation de 1,5M€ (environ +16%).
- Rapportée au total des cotisations, la fraude au travail dissimulé représente un taux de 0,094 % en 2014 contre 0,087 % en 2013.

# LES SANCTIONS

- ▶ 139 dépôts de plainte ont été effectués (124 en 2013) et 40 condamnations pénales ont été prononcées en 2014 dans le cadre du travail dissimulé (25 en 2013).
- ▶ Par ailleurs, 231 redressements forfaitaires ont été mis en œuvre (201 en 2013) pour un montant de 2,8 M€ (2,88M€ en 2013), 267 mesures de suppression des exonérations de cotisations ont été prises (135 en 2013) pour un montant de 1,6M€ (0,34M€ en 2013) et la solidarité financière a été actionnée dans 45 cas (5 en 2013).

# Lutte contre le travail dissimulé

## ACTIONS MISE EN ŒUVRE EN 2015

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

Les actions en matière de LCTI se sont inscrites dans différents cadres :

- ▶ - les objectifs pluriannuels de LCTI du PNLT 2013-2015.
- ▶ - les orientations annuelles inter-régimes définies lors de la dernière CNLTI
- ▶ - les objectifs relevant de la convention nationale de partenariat relative à la LCTI en agriculture de février 2014
- ▶ - les actions 2015 émanant de la politique institutionnelle de contrôle externe

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

Dans le cadre du PNLTI 2013-2015 :

- ▶-déclinaison des orientations du plan en lien avec les partenaires;
- ▶- depuis 2013, mise en place d'une coopération entre les DIRECCTE, les URSSAF et les MSA;
- ▶- création à titre expérimental d'une coopération territoriale opérationnelle renforcée (CTOR) avec les CELTIF (Cellules de Lutte contre le Travail Illégal et la Fraude de la gendarmerie nationale) à laquelle ont été associées 7 CMSA concernées.

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

La Convention nationale de partenariat relative à la LCTI en agriculture du 24/02/2014 signée entre les services de l'Etat, les organisations professionnelles agricoles, les syndicats de salariés et la MSA.

Travaux menés lors des trois réunions du Comité de SUIVI (décembre 2014, septembre et novembre 2015) :

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

- ▶ La convention définit la nature et les modalités de mise en œuvre des différentes actions de LCTI sur lesquelles s'engagent les signataires, et le rôle de chacun pour inciter les entreprises à respecter la législation.
  - Le Comité a rappelé la nécessaire application des sanctions existantes en matière de LCTI :
    - Les majorations de cotisations
    - Le remboursement des exonérations liés à certains contrats aidés
    - Les annulations d'exonérations de cotisations
    - Le redressement forfaitaire « 6 SMIC »

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

- Il a travaillé à l'établissement d'une **procédure d'information des partenaires sociaux concernant les procès-verbaux de travail illégal dans la perspective d'une constitution de partie civile**
- Le Comité a affiché sa volonté **de lutter plus efficacement contre les fraudes au détachement**
- Il a également travaillé à l'élaboration d'une fiche thématique permettant aux corps de contrôle de recenser les cas de TID les plus emblématiques rencontrés sur le terrain

**Déclinaison de la convention au plan local par secteurs professionnels sous l'égide des Direccte**

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

## ***Actions 2015 inscrites au titre de la mise en oeuvre de la politique institutionnelle de contrôle externe :***

▶ action prioritaire de contrôle vers les entreprises suspectées de dissimulation partielle d'emploi salarié (ratio anormalement élevé d'emplois à temps partiel ou absence totale/ ratio anormalement bas de déclarations d'heures supplémentaires), ciblée sur les entreprises viticoles;

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

## ***Actions 2015 inscrites au titre de la mise en oeuvre de la politique institutionnelle de contrôle externe :***

Actions nationales du socle commun de contrôle en lien avec le travail dissimulé:

- ▶ entreprises déclarant un salarié le même jour qu'un accident du travail,
- ▶ Entreprises prestataires de service après refus d'immatriculation,
- ▶ entreprises à activité saisonnière présentant de fortes variations de main-d'oeuvre

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

## ***Actions 2015 inscrites au titre de la mise en oeuvre de la politique institutionnelle de contrôle externe :***

▲ Compte tenu des attentes des Pouvoirs publics face à la forte progression du recours au détachement de salariés en agriculture, mobilisation du réseau des caisses de MSA et participation active aux opérations de contrôle conduites notamment sous l'égide des CODAF (application des lois « Savary » et « Macron », utilisation de la base SIRDAR du CLEISS ..)

# ACTIONS DE LCTI MISES EN OEUVRE

## ▶ *Travaux d'évaluation statistique des cotisations éludées dans le cadre du travail dissimulé*

Etude statistique sur l'évaluation de la fraude liée aux déclarations de salaires par les employeurs de main-d'œuvre en vue de l'émission de cotisations.

But de l'étude : **estimer le montant total des redressements positifs sur les seules cotisations légales**, que celles-ci proviennent d'abus, d'erreurs, d'omissions volontaires ou involontaires, ou de fraudes caractérisées ou non, à partir des résultats des contrôles effectués par les caisses de MSA dans le cadre des contrôles comptables d'assiette (CCA) ou de la lutte contre le travail illégal (LCTI).

# LCTI par la MSA

MERCI POUR VOTRE ATTENTION